

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 10 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Gino NARAIN

Affiché le : 15/12/2021

17. Modification de la grille des emplois : suppressions postes.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois dans la commune ainsi que les créations et les suppressions des emplois.

1°) Service entretien – restaurant scolaire :

- Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (poste 25).

Suite au départ à la retraite de l'agent à compter du 1^{er} juillet 2021, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (poste 25) à compter du 13 décembre 2021.

2°) Service administratif :

- Suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (poste 4).

Suite à l'avancement de grade de l'agent titulaire, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 15 octobre 2021, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (poste 4), à compter du 13 décembre 2021.

- Suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif (poste 43)

Suite à l'avancement de grade (après réussite de l'examen professionnel) de l'agent titulaire, au grade adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à compter du 15 octobre 2021, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif (poste 43) à compter du 13 décembre 2021.

3°) Service écoles :

- Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique (poste 28)

Suite à l'avancement de grade de l'agent titulaire, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 15 octobre 2021, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique (poste 28), à compter du 13 décembre 2021.

Le Comité Technique du centre de gestion de la Haute-Vienne en date du 27 septembre 2021 a rendu un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (poste 25), à compter du 13 décembre 2021,
- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (poste 4), à compter du 13 décembre 2021,
- de supprimer le poste d'adjoint administratif (poste 43), à compter du 13 décembre 2021,
- de supprimer le poste d'adjoint technique (poste 28), à compter du 13 décembre 2021,
- d'approuver la nouvelle grille des emplois à partir du 13 décembre 2021,
- donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

| | | | |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| VOTE 23 | POUR 23 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

